

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

### 6. Signature d'un devis relatif à la réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie.

Par délibération en date du 17 décembre 2024, le conseil municipal avait validé la signature de plusieurs contrats relatifs à la réhabilitation d'une maison pour l'installation de la brigade mobile de gendarmerie. Par délibération en date du 27 janvier 2025, le conseil municipal a validé la signature de devis complémentaires permettant de réaliser les consolidations nécessaires suite au passage de l'APAVE pour renforcer le plancher du premier étage et installer un renfort IPN sur l'ensemble de la largeur du plancher du grenier.

Néanmoins, lors de la dépose du plafond du 1<sup>er</sup> étage permettant la pose future de l'IPN au niveau du plancher du grenier, il a été constaté que les poutres et les solives étaient dans un très mauvais état ne permettant pas la mise en sécurité des locaux.

Il est donc nécessaire de reprendre l'ensemble du plancher du grenier et l'entreprise Esprit Menuiserie, qui réalise déjà une partie des travaux de ce bâtiment, a été consultée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'autoriser le Maire à signer le devis de l'entreprise Esprit Menuiserie d'un montant de 15 824 € HT soit 18 988,80 € TTC,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 18</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 5</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

